



**Communiqué de presse**  
La direction de la communication  
Marseille, jeudi 26 juin 2025

## **La réhabilitation de la résidence Tartanne à Rousset présentée aux locataires**

Les travaux de réhabilitation de la résidence Tartanne, à Rousset, ont été détaillés aux nombreux locataires réunis en pied d'immeuble, jeudi 26 juin.

La présentation a été assurée par notre responsable d'opérations au sein de la direction de la maîtrise d'ouvrage (DMO), avec l'architecte du projet et les responsables des entreprises retenues pour mener à bien le chantier. Étaient également présents le responsable territorial de notre agence du pays d'Aubagne, et le gardien très impliqué dans le bon entretien et le bon fonctionnement de la résidence.

Le maire de Rousset et notre directeur général par intérim sont ensuite venus discuter avec les locataires.

La résidence (Tartanne 1 et Tartanne 2) a été réalisée en 1971 et 1972 ; elle compte 79 logements répartis en 11 petits immeubles de 2 et 3 étages. Son principal point faible est l'absence d'isolation des façades et des toitures des bâtiments. Dans le cadre notre plan stratégique du patrimoine, il est prévu de gros travaux, pour 5,8 millions d'euros, dont 1,4 M€ de participation de la Métropole, du Département, de la Région et de l'État.

L'objectif est d'isoler, afin d'obtenir une performance énergétique (DPE) des immeubles de niveau B voire A, pour à terme, faire baisser les charges de chauffage notamment, et améliorer le confort de vie des locataires.

Le chantier va débuter en septembre prochain, pour durer 18 mois :

- Réalisation d'une isolation thermique par l'extérieur de tous les bâtiments.
- Mise en place d'un système efficace de ventilation mécanique contrôlée (VMC).
- Remplacement de la chaudière gaz collective par une chaudière mixte pour le chauffage.
- Nouveau système d'eau chaude sanitaire avec des ballons extra plats performants.
- Changement et isolation des canalisations vétustes.
- Mise en place de stores et volets persiennes.
- Création d'une ombrière en panneaux photovoltaïques pour couvrir les places de stationnement du parking haut.
- Création de rampes PMR (personnes à mobilité réduite) d'accès aux halls.
- Création de places de stationnement PMR à proximité des rampes.
- 3 logements PMR à aménager selon les critères de l'association Handitoit.